

**Province de Liège**  
**BULLETIN PROVINCIAL**  
*Périodique*

---

**Sommaire**

*Pages*

**N°27 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 19 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Tilff-Bastogne-Tilff prévue le 3 juin 2023.*

**114**

**N°28 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 19 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Limburgs Mooiste prévue le 3 juin 2023.*

**117**

**N°29 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D’ADMINISTRATION INTÉRIEURE  
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

***Arrondissement de LIÈGE***

**119**

*AWANS*

*CHAUDFONTAINE*

*ESNEUX*

*GRÂCE-HOLLOGNE*

***Arrondissement de HUY-WAREMME***

**121**

*BRAIVES*

*OREYE*

***Arrondissement de VERVIERS***

**122**

*JALHAY*

*LA CALAMINE*

*PLOMBIÈRES*

*THIMISTER-CLERMONT*

*VERVIERS*  
*WELKENRAEDT*

**N°27 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 19 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Tilff-Bastogne-Tilff prévue le 3 juin 2023.*

**ARRÊTÉ DE POLICE**



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Geoffrey Neve, en date du 14 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Tilff-Bastogne-Tilff traversant les communes Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 3 mai 2023 traversant les communes de Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Tilff-Bastogne-Tilff répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Ferrières, en date du 13 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Hamoir, en date du 6 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Sprimont, en date du 23 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Stoumont, en date du 3 mars 2023 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Comblain-au-Pont, en date du 6 avril 2023 ;
- Considérant qu'à la date du 3 mai 2023, les communes de Aywaille, Esneux, Lierneux n'ont pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –  
www.gouverneur.provincedeliege.be

## ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> – La randonnée cyclo-touristique Tilff-Bastogne-Tilff prévue le 3 juin 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1<sup>er</sup> septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 5000 € (cinq mille euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par GOLAZO au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale de Secova, Condroz, Stavelot-Malmedy;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ; ;
- Aux Commandants des Zones de Secours Wal, Hemeco, IILE, VHP ;
- A la CoAMU ;

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –  
[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)

- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 19 mai 2023.

Hervé Jamar  
Gouverneur



Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –  
[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)

**N°28 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 19 mai 2023 concernant la randonnée cyclo-touristique Limburgs Mooiste prévue le 3 juin 2023.*

**ARRÊTÉ DE POLICE**



- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Jesse Linssen, en date du 13 octobre 2022, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Limburgs Mooiste traversant les communes de Bassenge et Visé ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 3 mai 2023 traversant les communes de Bassenge et Visé ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Limburgs Mooiste répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Visé, en date du 22 février 2023 ;
- Considérant qu'à la date du 3 mai 2023, la commune de Bassenge n'a pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> – La randonnée cyclo-touristique Limburgs Mooiste prévue le 3 juin 2023 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Bassenge et Visé;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1<sup>er</sup> septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –  
[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)

- le cahier des charges dûment complété,
- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées,

pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 1500 € (mille cinq cent euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par Monsieur Jesse Linssen au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Bassenge et Visé ;
- Au Chef de Corps de la Zone de Police Locale de Basse-Meuse;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Au Commandant de la Zone de Secours 2 ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 19 mai 2023.



Hervé Jamar  
Gouverneur

Rue Verte-Voie, 1 – 4041 Vottem – 04 279 32 34 –  
[www.gouverneur.provincedeliege.be](http://www.gouverneur.provincedeliege.be)

**N°29 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<b>Commune(s)</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de délibération</b>
-------------------	--------------	-----------------------------

**ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**

<b>AWANS</b>	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier de réfection définitive de voirie rue Joseph Leburton 4 à 4340 Awans, du 22 mai au 9 juin 2023.</i>	<i>15/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du placement d'un échafaudage rue Kimpinaire, à 4340 Awans entre le 30 mai et le 23 juin 2023.</i>	<i>15/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – rue de Bruxelles à 4340 Awans – Autorisation – Travaux d'intervention entre le 15 et le 17 mai 2023.</i>	<i>15/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une réparation de voirie d'eau rue des Saules, 19 à 4340 Awans du 22 au 26 mai 2023.</i>	<i>15/05/2023</i>
	<i>Arrêté du bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un déménagement rue Crahay à 4340 Awans le 24/05/2023.</i>	<i>09/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de l'organisation d'une fête de village dans le fond de la rue Maurice Duchêne, le samedi 27 mai 2023.</i>	<i>15/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux rue P. E. Janson, 23 à 4340 Awans du 17 au 22 mai 2023.</i>	<i>16/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la brocante organisée par l'école Saint-Joseph le lundi 29 mai 2023.</i>	<i>16/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre ordonnant la fermeture à 3h00 de toutes les activités de la Fancy-Fair organisée par l'école Saint-Joseph du 26 au 28 mai 2023.</i>	<i>16/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre interdisant de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique du 26 au 29 mai 2023.</i>	<i>16/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un raccordement à l'égout rue Chaussée, en face du 112, à 4342 Awans du 23 au 26 mai 2023.</i>	<i>22/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux rue P. E. Janson, 52 à 4340 Awans le 30/05/2023.</i>	<i>22/05/2023</i>
	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un rallye cyclomoteurs – scooteurs à Awans (Othée) le 11/06/2023.</i>	<i>22/05/2023</i>



	<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un déménagement rue des Ecoles, 21, le 23/06/2023.</i>	23/05/2023
<b>CHAUDFONTAINE</b>	<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation place du Château d'Eau, Voie de l'Air Pur à Beaufays à l'occasion de la brocante du 21 mai 2023.</i>	08/05/2023
<b>ESNEUX</b>	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de travaux pour le compte de Proximus rue du Pont, Quai des Pêcheurs, rue A. Donnay, rue des Heids et rue des Rochettes, les 15 et 16/05/2023.</i>	10/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un nouveau raccordement pour le compte de la CILE Allée de la Fraineuse, 60, à partir du 22/05/2023 pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	12/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la course cyclo-touristique « Tilff-Bastogne-Tilff » du 03/06/2023.</i>	16/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'une intervention ponctuelle en trottoir/voirie pour le compte de la CILE Avenue d'Esneux 212 – Prolongation.</i>	17/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la fermeture du passage à niveau n°16 Place de la Gare à MERY, à partir du 24/05/2023 et pour une durée de 7 jours ouvrables.</i>	22/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Nouvelles mesures de circulation sur la RN 633 pour les + de 7.5 tonnes – Tronçon compris entre le Pont d'Esneux et le rond-point de TILFF et sur la RN 689.</i>	24/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Intervention ponctuelle en trottoir/voirie pour le compte de la CILE rue d'Angleur 63, du 30 au 31/05/2023.</i>	23/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre - Mesures de circulation particulières en raison des Bulky Games, rue Devant Rosière, sur le parking de l'Athénée et Place du Roi Chevalier, le 25/06/2023.</i>	25/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre - Mesures de circulation particulières en raison du remplacement de raccordement pour le compte de la CILE Cité Delrée 11, à partir du 31/05/2023.</i>	23/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la pose d'impétrants rue d'Angleur et chemin du Halage, du 30/05 au 13/06/2023.</i>	23/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison du remplacement de câble suite à un endommagement Avenue P. Van Hoegarden, du 5/06 au 07/07/2023.</i>	23/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison de la pose d'impétrants rue d'Angleur et chemin du Halage, du 30/05 au 31/08/2023.</i>	23/05/2023
	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison du raccordement électrique pour le compte de RESA Quai de l'Ourthe 49, du 5/06 au 30/06/2023.</i>	25/05/2023

	<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation particulières en raison d'un nouveau raccordement pour le compte de la CILE rue des Renard 2, à partir du 5/06/2023.</i>	23/05/2023
<b>GRÂCE-HOLLOGNE</b>	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Manifestation « Bierset en fête », le 15 août 2023.</i>	27/04/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière dans le cadre de l'organisation d'une manifestation récréative au quartier du Flot, le 16 juin 2023.</i>	04/05/2023

### **ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME**

<b>BRAIVES</b>	<i>Arrêté de police – Fermeture de la rue Roua du 28 avril 2023 au 22 avril 2024.</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté de police – Fermeture de la rue Thier de l'Espinette pour abattages d'arbres, du 8 au 12 mai 2023.</i>	27/04/2023
	<i>Arrêté de police – Circulation interdite, excepté pour les riverains, rue de la Chapelle entre ses carrefours avec les rues de Lens-Saint-Remy, rue des Péquets et la rue de la Tombe, le 7 mai 2023.</i>	03/05/2023
	<i>Arrêté de police – Circulation des véhicules mise en sens unique rue de la Motte, dans le sens rue Joseph Wauters en direction de la rue de Cipler, les 6 et 7 mai 2023.</i>	03/05/2023
	<i>Arrêté de police – Fermeture d'une portion du Ravel Division 5 (Fallais), du 10 au 26 mai 2023.</i>	03/05/2023
	<i>Arrêté de police – Placement d'un container, rue des Botteresses n°31, du 5 au 15 mai 2023.</i>	02/05/2023
	<i>Arrêté de police – Concentration de véhicules VW, sur le site du terrain de football REH Braives, rue de Brivioulle, le 18 mai 2023.</i>	18/05/2023
	<i>Arrêté de police – Manifestation sur la voie publique, leu-dit « le Tilleul », à l'intersection des rues Vissoul, Aux Thiers, Joseph Wauters et du Ry d'Ardenne à Ville-en-Hesbaye, le 13 mai 2023.</i>	10/05/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de pose d'une conduite d'eau, rue Neuve, du 15 mai au 25 juin 2023.</i>	10/05/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de pose d'une conduite d'eau, rue Vinâve, du 15 mai au 20 août 2023.</i>	10/05/2023
	<i>Arrêté de police – Fermeture d'une portion du Ravel Division 6 (Fallais-Fumal), du 22 mai au 2 juin 2023.</i>	10/05/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux de raccordement d'eau, rue de la Sucrerie, 35, à partir du 25/05/2023.</i>	25/05/2023
	<i>Arrêté de police – Container, rue de la Chaussée Romaine à hauteur du n°2, à partir du 26/05/2023.</i>	26/05/2023
	<i>Arrêté de police – Tournoi de pétanque à Fumal le 27/05/2023.</i>	26/05/2023
	<i>Arrêté de police – Fête du saule à vélo, le 28/05/2023.</i>	28/05/2023
	<i>Arrêté de police – Journée balades et animations familiales « Do It For Fanny » le 28/05/2023.</i>	28/05/2023
	<i>Arrêté de police – Travaux en demi-chaussée N64, rue Basdrez, à partir du 30/05/2023.</i>	23/05/2023
<b>OREYE</b>	<i>Règlement de police – Interdiction de stationnement Grand'route n°34 et 36, le 24 mars 2023.</i>	15/03/2023
	<i>Règlement de police – Interdiction de stationnement et de circulation rue du Bailly, du 20 au 28 mars 2023.</i>	16/03/2023

	<i>Règlement de police – Mise en place de signalisation conforme à l’occasion d’un raccordement au réseau d’eau, rue de Horpmael n°4A, du 7 au 14 avril 2023.</i>	27/03/2023
	<i>Règlement de police – mise en place de signalisation conforme à l’occasion d’un chantier de la Chaussée romaine à Waremme, du 29 mars 2023 au 31 mai 2024.</i>	27/03/2023
	<i>Règlement de police – Interdiction de stationnement rue de la Westrée du n°14 au 16, le 30 mars 2023.</i>	29/03/2023
	<i>Règlement de police interdisant l’accès aux véhicules Clos Marchal depuis le rue Louis Maréchal et la rue de Ramkin en raison d’une manifestation sur la voie publique (chasse aux œufs), le 2 avril 2023.</i>	04/04/2023
	<i>Règlement de police – mise en place de signalisation conforme à l’occasion d’un raccordement au réseau d’eau, rue du Ruisseau n°12b, du 17 au 24 avril 2023.</i>	04/04/2023
	<i>Règlement de police – mise en place de signalisation conforme à l’occasion de deux raccordements au réseau d’eau, rue Louis Maréchal n°188A et 188B, du 19 au 25 avril 2023.</i>	05/04/2023
	<i>Règlement de police – Autorisation de placement d’un échafaudage sur le domaine public, rue de la Centenaire n°30, du 30 avril au 12 mai 2023.</i>	11/04/2023
	<i>Règlement de police – Interdiction de circulation, excepté circulation locale, rue de Thys depuis le n°16 vers la rue du Brouck à Crisnée à l’occasion du passage du rallye de la Principauté de Liège.</i>	11/04/2023
	<i>Règlement de police – mise en place de signalisation conforme à l’occasion de l’organisation du rallye touristique « 9<sup>ème</sup> Tour d’Oreye », rue Louis Maréchal, entre le n°11 et le sentier qui mène à la salle des fêtes, le 6 mai 2023.</i>	12/04/2023
	<i>Règlement de police – mise en place de signalisation conforme à l’occasion de mariages à l’administration communale, rue de la Westrée entre les n°10 et 12, les 15 et 22 avril 2023.</i>	12/04/2023

### **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

<b>JALHAY</b>	<i>Arrêté du Conseil communal – Redénomination de rues à Jalhay (Moulin de Dison, Haut-Vinave et Fawetay).</i>	27/02/2023
<b>LA CALAMINE</b>	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur la place Winkelplatz à Hergenrath à l’occasion du 125<sup>ème</sup> jubilé de la Royale Harmonie de Hergenrath, le 21 mai 2023.</i>	04/05/2023
	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue de l’Eglise pour la durée des travaux sur la Place de l’Eglise, à partir du 21/04/2023.</i>	20/04/2023
	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue Curé Altdorf en raison de l’organisation d’une fête de quartier, du 16 au 18 mai 2023.</i>	11/05/2023
	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue Rott La Calamine en raison de l’organisation d’une fête de quartier, du 24 au 25/06/2023.</i>	11/05/2023
	<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue An der Helmüs à Hergenrath en raison de l’organisation d’une fête de quartier, le 26/08/2023.</i>	11/05/2023

<b>PLOMBIÈRES</b>	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Gemmenich : Extension d'une terrasse – Interdiction de stationner sur 3 aires de stationnement, rue César Franck, devant les immeubles n° 7 et 9, du 1/06 au 30/09/2023.</i>	15/05/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Moresnet : Organisation de manifestations diverses par le Comité des Fêtes – Instauration d'un sens unique dans une portion de Marveld, les 28 et 29/05/2023.</i>	02/05/2023
	<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Hombourg et Sippenaeken : Organisation d'un autocross – Interdiction de circuler, à l'exception de la circulation locale, dans un tronçon des rues de Sippenaeken et Terhaegen, du 8 au 11/09/2023.</i>	02/05/2023
<b>THIMISTER-CLERMONT</b>	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Bois la Dame, 4 – du 15 mai au 9 juin 2023.</i>	16/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Chaussée Charlemagne (RN3) – du 22 au 31 mai 2023.</i>	16/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – rue René Rutten – du 30 mai au 2 juin 2023.</i>	16/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – Froidthier – Huynen Benoit SRL – du 22 au 26 mai 2023.</i>	19/05/2023
	<i>Arrêté du Collège communal : Horeca – Demande d'occupation de l'espace public – Autorisation domaniale – Permission de voirie – Terrasse – Friterie Le Vieux Stockis – Centre, 34 à Thimister.</i>	16/05/2023
	<i>Ordonnance du Collège communal réglementant la circulation des usages – Exposition de voitures américaines – Zoning des Plénesses – Dimanche 06/08/2023.</i>	11/04/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un chantier en voirie – rue Moulin, rue Blockhouse, rue les Béolles, rue Crawhez – du 9 mai au 16 juin 2023.</i>	09/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un déménagement – Rue Mononk Jules 48/A – le 27 mai 2023.</i>	24/05/2023
	<i>Ordonnance du Collège communal réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'une manifestation – Kids Race Challenge – Zoning des Plénesses – le 28 mai 2023.</i>	23/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'un mariage à l'église au Centre de Thimister, le 15 juillet 2023.</i>	24/05/2023
	<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers, à l'occasion de la soirée « Incroyables Talents » organisée à la salle de la Jeunesse de la Minerie, le 2 juin 2023.</i>	26/05/2023
<b>VERVIERS</b>	<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f. ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (Balade de Liv, Balade en moto, le 13 mai 2023).</i>	10/05/2023
<b>WELKENRAEDT</b>	<i>Ordonnance de police ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une</i>	09/05/2023

	<i>manifestation publique (37<sup>ème</sup> édition du jogging de Henri-chapelle) le 17 mai 2023.</i>	
	<i>Ordonnance de police ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (marché de Pentecôte) le 29 mai 2023.</i>	<i>16/05/2023</i>
	<i>Ordonnance de police ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (tournoi de football), cour en Wozz et rue Léon Crosset, du 27 au 29 mai 2023.</i>	<i>23/05/2023</i>
	<i>Ordonnance de police ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (fête des voisins), au Bayaux sur le tronçon compris entre le carrefour de la rue du Vieux Chaffour et Bayaux et le carrefour entre le Bayaux et le chemin du Grunhaut, le 27 mai 2023.</i>	<i>23/05/2023</i>
	<i>Ordonnance de police ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d'une manifestation publique (Fancy-fair de l'école Saint-Joseph primaire de Welkenraedt), le 4 juin 2023.</i>	<i>23/05/2023</i>